



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

Carcassonne, le

18 NOV. 2025

SLAMT/Unité conseil au territoire
Affaire suivie par : Delphine GONZALEZ
Tél : 04 38 71 76 02
ddtm-slamt-uct@aude.gouv.fr

Messieurs,

Par courrier daté du 08/09/2025, vous me faites part de votre inquiétude quant au développement d'un projet agrivoltaïque sur la commune de FRAISSE CABARDES au lieu-dit Les Bouriettes, pour lequel un permis de construire (n°011 156 25 00001) a été déposé le 12/05/2025 par la société AKUO.

Ce permis a fait l'objet d'un avis défavorable de la Commission départementale de préservation des espaces agricoles naturels et forestiers (CDPENAF) en date du 31/07/2025. Au regard du caractère conforme de cet avis, le demandeur a retiré sa demande de permis.

Un nouveau permis (n°011 156 25 00002) a été déposé le 11/09/2025 par la société AKUO sur le site Les Bouriettes, il sera soumis prochainement à l'avis de la CDPENAF. Dans le cas où il obtiendrait un avis favorable, l'instruction se poursuivra par la saisine obligatoire de la Mission régionale d'autorité environnementale et par la consultation de certains organismes dont la Communauté de communes de la Montagne noire qui pourra se prononcer au regard de la charte que vous évoquez. Une enquête publique sera ensuite organisée, à laquelle vous pourrez prendre part.

Au-delà du caractère agrivoltaïque que le projet devra démontrer, mes services seront également particulièrement attentifs à la prise en compte des enjeux environnementaux et patrimoniaux.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Le Préfet

A l'honneur **BUCQUET**

Messieurs SOLIER, DEBLAIZE et VESSIERE
Association Environnement Territoires et Paysages
5, chemin de l'Hort des Bucs
11390 BROUSSES ET VILLARET
asso.etp11@gmail.com